

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX  
FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT D'UNE SOURCE  
(AQUACULTURE TERRESTRE)**

*Règlement sur la qualité de l'eau – Loi sur l'assainissement de l'environnement*

**I. DEMANDE :**

- A.  de construction ou de modification  d'exploitation
- B. Type d'installation et capacité :  Élevage en bassin – eau douce Biomasse maximale : \_\_\_\_\_ kg  
 Élevage en étang – eau douce Nombre maximal de poissons : \_\_\_\_\_  
 Pompage à terre – eau salée Biomasse maximale : \_\_\_\_\_ kg
- C. Espèces d'élevage : \_\_\_\_\_

**II. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE**

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_  
Appellation courante : \_\_\_\_\_  
Adresse (y compris le numéro de voirie) : \_\_\_\_\_  
Adresse postale (si elle diffère de celle indiquée ci-dessus) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

**III. RENSEIGNEMENT SUR LE REQUÉRANT :**

Nom : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_  
Nom du service : \_\_\_\_\_ Nom du bureau : \_\_\_\_\_  
Adresse (y compris le numéro de voirie) : \_\_\_\_\_  
Adresse postale (si elle diffère de celle indiquée ci-dessus) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Numéro de l'agrément en vigueur (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

**IV. PERSONNE-RESSOURCE :**

Nom (s'il diffère de celui indiqué ci-dessus) : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_

Nom du service : \_\_\_\_\_ Nom du bureau : \_\_\_\_\_

Adresse (y compris le numéro de voirie) : \_\_\_\_\_

Adresse postale (si elle diffère de celle indiquée ci-dessus) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**V. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOURCE**

Lieu de l'installation : \_\_\_\_\_

Coordonnées géographiques de la source : \_\_\_\_\_

Numéro d'identification du bien-fonds (NID) : \_\_\_\_\_

Date prévue de l'exploitation ou de la construction (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Description de la source : i) **Agrément de construction ou de modification – remplir le « Formulaire A »**

ii) **Agrément d'exploitation – remplir le « Formulaire B »**

**\*\*\*La présente demande ne sera pas étudiée si le Formulaire A ou B n'est pas bien rempli.\*\*\***

**Remarque :** *Il n'est pas nécessaire de soumettre un plan d'affaires ou d'autres informations financières avec cette demande.*

Je certifie que les renseignements fournis dans la présente demande et dans les documents à l'appui sont exacts à ma connaissance et j'accepte que ces renseignements soient recueillis, utilisés et communiqués.

.....  
Signature du requérant Date

## FORMULAIRE A

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

(Demande d'agrément de construction ou de modification d'une installation d'aquaculture terrestre)

Les renseignements suivants doivent être fournis avant qu'un agrément de construction d'une nouvelle installation d'aquaculture terrestre ou de modification d'une installation existante puisse être délivré. Annexer des feuilles au besoin.

1. Fournir le plan d'implantation du site et des dessins à l'échelle indiquant l'emplacement proposé de tous les nouveaux ouvrages, y compris les suivants :
  - Bâtiments
  - Puits
  - Pipelines
  - Bassins
  - Étangs
  - Autres caractéristiques relatives à la construction qui pourraient perturber le site.

Le plan d'implantation site doit également indiquer l'emplacement de ces caractéristiques par rapport à tout cours d'eau ou chemin d'accès à proximité et toute autre caractéristique préexistante relative à l'aménagement du site.

2. Fournir une carte topographique indiquant l'emplacement du site par rapport aux biens-fonds, aux résidences et aux puits avoisinants.
3. Indiquer toutes les sources d'approvisionnement en eau de surface ou souterraine proposées pour l'installation, de même que le taux d'extraction proposé pour chacune.
4. Décrire les ouvrages d'élevage proposés (p. ex., nombre de bassins, taille des bassins, volume total d'élevage de l'installation).
5. L'installation utilise-t-elle une technologie de réutilisation ou de recirculation de l'eau? Le cas échéant, quel est le taux de recirculation prévu?
6. Quel est le niveau d'empeusement maximal de l'installation, à la fois pour le nombre maximal de poissons élevés, la taille moyenne du poisson durant la période de production maximale et la biomasse totale des poissons à plein rendement?
7. Dresser la liste de toutes les espèces devant être élevées à l'installation et indiquer toutes les étapes du cycle de vie que chaque espèce atteindra pendant qu'elle sera à l'installation.
8. Quel est le taux maximal d'alimentation prévu (kg/jour)?
9. Quels systèmes d'épuration des effluents sont utilisés? Fournir des détails sur la capacité des filtres (litres/minute), le maillage, la durée de rétention en étang, les polymères ou les floculants utilisés, etc. Préciser également les dimensions et la conception des étangs de décantation.
10. Fournir le nom des installations qui ont consenti à accepter les déchets de poisson (boue et poissons moribonds) de cette installation, ou décrire tout autre plan pour l'élimination.
11. Dresser la liste de tous les produits chimiques, y compris les pesticides, les antibiotiques, les agents thérapeutiques, les produits chimiques servant au traitement de l'eau, les produits pétroliers et les désinfectants utilisés durant l'exploitation de l'installation.

12. Dans quel cours d'eau l'effluent final sera-t-il rejeté? Décrire l'emplacement, la composition et les techniques de construction des ouvrages de rejet. Quel est le taux minimal prévu de dilution de l'effluent dans l'eau réceptrice?
13. Quel est le récepteur en aval le plus près?
14. Si un agrément est délivré, quelle est la durée prévue de la période de construction?
15. Prière d'inclure tout autre renseignement pertinent au sujet de l'installation qui permettrait de donner une meilleure idée des effets (réels ou perçus) de l'installation sur l'environnement.

## FORMULAIRE B

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

#### (Demande d'agrément d'exploitation d'une installation d'aquaculture terrestre déjà en place)

Les renseignements suivants doivent être fournis avant qu'un agrément d'exploitation d'une installation d'aquaculture terrestre déjà en place puisse être délivré. Annexer des feuilles supplémentaires au besoin.

1. Fournir le plan d'implantation du site et des dessins à l'échelle indiquant l'emplacement de tous les ouvrages, y compris les suivants :
  - Bâtiments
  - Puits
  - Pipelines
  - Bassins
  - Étangs

Le plan d'implantation doit également indiquer l'emplacement de ces caractéristiques par rapport à tout cours d'eau et chemin d'accès à proximité.
2. Fournir une carte topographique indiquant l'emplacement du site par rapport aux biens-fonds, aux résidences et aux puits avoisinants.
3. Indiquer toutes les sources d'approvisionnement en eau souterraine et de surface de l'installation, et le taux d'extraction pour chacune.
4. Décrire les ouvrages d'élevage (p. ex., nombre de bassins, taille des bassins, volume total d'élevage de l'installation).
5. L'installation a-t-elle recours à une technologie de réutilisation ou de recirculation de l'eau? Le cas échéant, quel est le taux de recirculation?
6. Quel est le niveau d'empeusement maximal de l'installation, à la fois pour le nombre maximal de poissons élevés dans des étangs, la taille moyenne du poisson durant la période de production maximale et la biomasse totale des poissons en bassin à plein rendement?
7. Dresser la liste de toutes les espèces élevées à l'installation et indiquer toutes les étapes du cycle de vie que chaque espèce atteindra pendant qu'elle sera à l'installation.
8. Quel est le taux maximal d'alimentation (kg/jour)?
9. Quel système d'épuration des effluents est employé? Fournir des détails sur la capacité des filtres (litres/minute), le maillage, la durée de rétention en étang, les polymères ou les floculants utilisés, etc. Préciser également les dimensions et la conception des étangs de décantation.
10. Fournir le nom des installations qui ont consenti à accepter les déchets de poisson (boue et poissons moribonds) de cette installation, ou décrire tout autre plan pour l'élimination.
11. Dresser la liste de tous les produits chimiques, y compris les pesticides, les antibiotiques, les agents thérapeutiques, les produits chimiques servant au traitement de l'eau, les produits pétroliers et les désinfectants utilisés durant l'exploitation de l'installation.

12. Dans quel cours d'eau l'effluent final est-il rejeté? Décrire l'emplacement et la conception des ouvrages de rejet.  
Quel est le taux minimal prévu de dilution de l'effluent dans l'eau réceptrice?
13. Quel est le récepteur en aval le plus près?
14. Prière d'inclure tout autre renseignement pertinent au sujet de l'installation qui permettrait de donner une meilleure idée des effets (réels ou perçus) de l'installation sur l'environnement.